



Crédit photo : Krystal V. Morin

POLITIQUE DE L'ARBRE

RECONNAÎTRE MAINTENIR ENRICHIR

13 AVRIL 2015

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
PRÉAMBULE	4
LES BÉNÉFICES DE L'ARBRE	5
LES POINTS FORTS ET LES DÉFIS À RELEVER.....	6
LES ENJEUX	7
LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS VÉHICULÉES PAR LA POLITIQUE DE L'ARBRE ...	8
LES GRANDES ORIENTATIONS.....	8
LA MISE EN ŒUVRE	11
PLAN D'ACTION 2015-2020	12
REMERCIEMENTS	14
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	14

MOT DU MAIRE

LA POLITIQUE DE L'ARBRE : VERDIR NOTRE VILLE, COLLECTIVEMENT!



Crédit photo : Patrick Roger

Après l'adoption de la Politique environnementale et du Plan d'action environnemental, la Ville de Saint-Hyacinthe se dote maintenant d'une toute première *Politique de l'arbre*. Cette politique est un outil indispensable pour mieux reconnaître et promouvoir le rôle de l'arbre dans notre collectivité, pour s'organiser afin d'accroître sa présence et pour favoriser sa conservation.

L'héritage collectif et le réseau d'institutions de notre territoire sont exceptionnels. Par cette politique, nous nous engageons à mettre en œuvre des actions stratégiques pour mieux établir la place de l'arbre au cœur de la réhabilitation de notre environnement.

La *Politique de l'arbre* est fondée sur une évaluation des enjeux propres à notre ville. Elle permet de reconnaître le patrimoine arboricole et naturel de Saint-Hyacinthe et d'établir les orientations futures pour assurer le maintien et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine.

Notre démarche se veut inclusive et tous les citoyens maskoutains sont invités à y participer. Cette politique nous tient à cœur et c'est avec plaisir que nous entamons la réalisation de son plan d'action.

Le maire de Saint-Hyacinthe
Claude Corbeil

PRÉAMBULE

« SE RÉAPPROPRIER L'ARBRE PARAÎT AUJOURD'HUI ESSENTIEL POUR LA SANTÉ ET LA SURVIE DE L'HOMME. »

- Dr François Reeves, cardiologue d'intervention
Planète Cœur, santé cardiaque et environnement, p. 183

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

La région de la Montérégie, autrefois couverte d'une riche forêt de bois nobles (pins, chênes, érables, tilleuls, frênes) a connu un déboisement graduel dans les années 1800 lors de la venue des premiers colons qui ont utilisé le bois pour la construction de navires et de maisons. Les terres défrichées ayant été utilisées pour les cultures, le paysage est alors devenu graduellement plus agricole. Avec l'augmentation de la population, on note l'urbanisation graduelle du territoire et de nos jours, l'utilisation judicieuse des parcelles de terrain développé devient une prérogative pour conserver un environnement urbain stimulant, une zone agricole dynamique et des milieux naturels diversifiés.

ORIENTATIONS DE LA VILLE

Depuis maintenant 267 ans, les familles fondatrices de Saint-Hyacinthe ont posé des gestes pour améliorer le cadre bâti et leur qualité de vie. Les rues Girouard et Saint-Pierre démontrent à cet égard plusieurs sujets d'arbres jugés exceptionnels. La Ville de Saint-Hyacinthe a aussi mis en place plusieurs initiatives en vue d'implanter des arbres sur les nouvelles rues construites, dans les parcs industriels et d'encourager la plantation par ses citoyens en distribuant des arbres à prix réduit. Ces efforts mis de l'avant au cours des dernières années ont été reconnus, en 2013, par les Fleurons du Québec qui ont accordé la catégorie « 4 fleurons » à notre organisation.

En 2010, une Politique environnementale et un Plan d'action environnemental viennent énoncer différentes lignes directrices qui poussent l'organisation municipale et tous ses partenaires à continuer à agir pour l'amélioration de l'environnement maskoutain.

La Politique environnementale doit favoriser la mise en place progressive de mécanismes de protection, de restauration et d'utilisation

durable de l'environnement. C'est ainsi qu'au Plan d'action environnemental, on retrouve l'objectif d'adopter une *politique globale de l'arbre* incluant une stratégie de reboisement.

Ainsi, l'élaboration d'une *Politique de l'arbre* vient cristalliser les efforts pour reconnaître le patrimoine arboricole et naturel de Saint-Hyacinthe et établir les orientations futures qui assureront le maintien et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine.

Élaborée par un comité de travail diversifié avec le suivi régulier du comité consultatif en environnement, la *Politique de l'arbre* est l'aboutissement d'une réflexion conjointe entre les citoyens et les élus. Sa concrétisation en fait un outil qui contribuera au développement d'un milieu de vie sain et agréable pour tous les résidents.

PORTRAIT DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

En 2015, la Ville de Saint-Hyacinthe comptait une population de 54 627 habitants. Ville centre de la MRC des Maskoutains, elle bénéficie du titre de Technopole agroalimentaire du Québec. La ville couvre une superficie totale de 191,28 km², dont 188,92 km² en milieu terrestre et 2,36 km² en milieu hydrique, en raison de la présence de la rivière Yamaska et de ses nombreux tributaires¹. La zone urbaine couvre une superficie de 29,88 km², soit 16 % du territoire, et la zone agricole, 159,23 km², soit 84 % du territoire².

Ce territoire figure parmi les sols les plus fertiles du Québec. Situé dans les plaines des Basses-Terres du Saint-Laurent, il est particulièrement favorable aux grandes cultures et connaît un fort dynamisme agricole. L'agriculture et l'urbanisation ont contribué à modeler le paysage actuel de la région. De ce fait, on y retrouve très peu de terrains vacants. Enfin, la forêt de la ville est aujourd'hui fragmentée et n'occupe plus que 14,71 km² du territoire, soit 7,7 %³.

1 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec, 2013

2 - MRC des Maskoutains, 2013

3 - Groupe Hémisphère, 2011

LES BÉNÉFICES DE L'ARBRE

L'arbre est source de bien-être. Il joue un rôle fondamental dans nos vies : un arbre fournissant l'oxygène quotidien nécessaire à 4 personnes¹. Au sens large, l'arbre de rue, les bosquets, les haies ou la forêt offrent des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques².

AMÉLIORE LE PAYSAGE URBAIN ET FAVORISE LA COHABITATION DES USAGES

Les arbres embellissent le paysage urbain. Aménagés en zones tampons, ils peuvent servir d'écran visuel ou réduire les odeurs associées au monde agricole ou industriel^{9,11}.

AMÉLIORE LA SANTÉ DES CITOYENS

La présence d'espaces verts permet la pratique d'activités physiques, mais ils procurent des impacts positifs sur la santé physique et mentale des gens. Des études démontrent une corrélation entre la présence d'arbres et la réduction de crises cardiaques, d'accidents vasculaires-cérébraux, du stress, de l'anxiété et des dépressions⁴. Aux États-Unis, on a constaté 21 000 décès additionnels associés à la disparition de 100 millions d'arbres causés par l'agrire du frêne⁵.

RÉDUIT LA VITESSE DU VENT

La présence d'arbres contribue à réduire la vitesse du vent et l'érosion. Elle accroît la sécurité routière en hiver. Les haies brise-vent protègent des zones équivalant de 10 à 15 fois leur hauteur⁹.

FILTRE L'EAU ET RÉGULARISE SON CYCLE

La forêt et la présence d'arbres atténuent les inondations et les étiages¹. Des études récentes montrent qu'une bande riveraine de 20 mètres capte 100 % de l'azote, un engrais qui pollue les cours d'eau³.

AUGMENTE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE 7 À 15 %

Les arbres sur une propriété augmentent la perception positive des acheteurs. L'augmentation de la valeur foncière serait proportionnelle à la taille de l'arbre⁶. De plus, la présence de couloirs de verdure peut accroître de 5 à 32 % la valeur des propriétés à proximité^{6,7}.

AMÉLIORE LA CONSERVATION DES SOLS ET LA PRODUCTIVITÉ

La perte de 300 000 tonnes de sol associée à l'érosion dans le bassin de la rivière Yamaska a un impact négatif estimé de 5 à 17 millions de dollars¹⁰. La présence d'arbres en milieu agricole réduit les coûts associés à des systèmes d'irrigation et elle favorise la pollinisation naturelle ainsi que le contrôle des ravageurs. Le système racinaire permet de stabiliser le sol, de contrôler l'érosion et de maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau souterraine. Au moins le tiers des cultures agricoles dépendent de la pollinisation animale.

RÉDUIT LES COÛTS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

La présence d'arbres peut améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de 20 à 30 % en réduction des coûts de chauffage et de climatisation. Il rafraîchit l'air ambiant : un écart de 5 à 10°C est observé entre un site sans présence d'arbres et un site avec un couvert forestier⁸.

PURIFIE L'AIR

L'arbre sert d'écran contre les odeurs, le bruit, les poussières et les polluants. Un arbre filtre jusqu'à 7 000 particules de poussière par litre d'air¹.

PROCURE DES RESSOURCES RENOUVELABLES

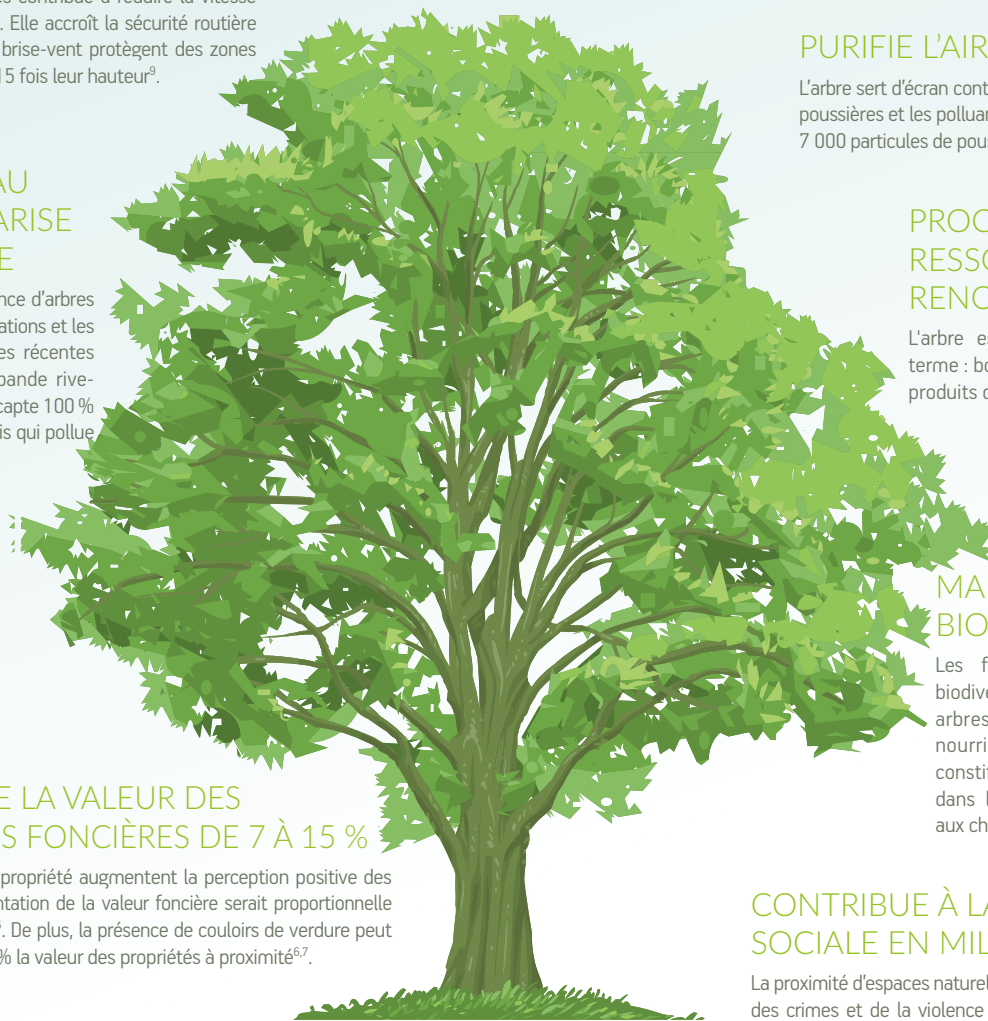
L'arbre est une source à long terme : bois, sirop d'érable, fruits, produits dérivés.

MAINTIEN LA BIODIVERSITÉ

Les forêts sont riches en biodiversité végétale et les arbres fournissent abri et nourriture pour la faune. Ils constituent un élément clé dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

CONTRIBUE À LA COHÉSION SOCIALE EN MILIEU URBAIN

La proximité d'espaces naturels est liée à une réduction des crimes et de la violence ainsi qu'à une meilleure qualité du civisme et des relations de voisinage¹². Elle contribue aussi à l'atténuation naturelle de la vitesse de la circulation routière.



1 Arbres Canada, 2014. 2 Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2009. 3 Jaynes et Isenhardt, 2013 4 Reeves, 2011. 5 Geoffrey et coll. 2013. 6 TEEB, 2010 7 Harnik et Well, 2009. 8 Giguère, 2009 9 Bentrup, 2008 10 Berryman, 2008 11 Dumbaugh, 2005 12 Kuo, 1998 et Austin, 2002.

LES POINTS FORTS ET LES DÉFIS À RELEVER

POINTS FORTS

Des initiatives variées, reconnues par les citoyens, ont pris forme au fil des ans pour soutenir la présence accrue de l'arbre à travers la ville :

Journée de l'arbre (dons d'arbres et offres à prix réduit), aménagement de zones tampons, projets communautaires (bandes riveraines, plantations, arboretum), respect de l'orientation de plantation d'arbres lors de l'ouverture de nouvelles rues.

Les citoyens interrogés lors d'un sondage, tenu du 18 juin au 31 juillet 2014, ont perçu majoritairement que la valeur des bénéfices apportés par les arbres dépasse les coûts liés à leur plantation et à leur entretien.



Crédit photo : Caroline Cormier



Crédit photo : Caroline Cormier



Crédit photo : Rémi Gauvin

DÉFIS À RELEVER

Une récurrence des pressions suivantes sur la préservation de l'arbre a été mise en lumière par les analyses du comité de travail.

Blessures et vandalisme

Les arbres sont fréquemment endommagés lors de travaux de construction, d'aménagement et d'entretien ou par manque de civisme. Ces blessures peuvent être fatales ou nuire à leur développement.

Méconnaissance généralisée

Il arrive que des pressions s'exercent sur l'administration municipale, sur les élus ou entre voisins pour faire couper des arbres publics ou privés. En l'absence de réglementation et de politique de l'arbre, ces arbres peuvent être abattus sans raison valable ou par méconnaissance. Certains arbres exceptionnels ont aussi été menacés par le manque de reconnaissance ou de mesures de protection appropriées. Le portrait des arbres publics, des arbres exceptionnels et des milieux naturels est également incomplet. Une meilleure connaissance du territoire permettrait de mieux planifier les interventions. Le choix des essences et du lieu de plantation ne sont pas toujours adaptés à l'espace disponible, cela peut occasionner des abattages.

Absence de normes claires

L'application des techniques de protection des arbres lors de travaux est parfois déficiente, ce qui occasionne des pertes d'arbres ou de superficies forestières. Une meilleure gestion des arbres serait rendue possible par l'adoption de normes claires.

Infestations majeures

La menace que représente l'agrile du frêne et l'augmentation de l'incidence des changements climatiques nécessitent de redéfinir les méthodes de gestion des arbres. Il est essentiel de développer et de partager des lignes directrices afin de diversifier les essences plantées pour améliorer la résistance aux maladies et aux insectes.

Envahissement par les infrastructures

Il arrive que les aménagements urbains (aires de stationnement, banquettes, rues, services publics, panneaux de signalisation) soient prévus et réalisés sans tenir compte des arbres et de leurs besoins. En reconnaissant leur place dans les aménagements, il sera possible d'éviter de nuire à leur croissance, à leur plein déploiement et à leur espérance de vie.



Crédit photos : Caroline Cormier

LES ENJEUX

QU'EST-CE QUE LA FORÊT URBAINE ?

« La forêt urbaine est généralement définie comme l'ensemble des arbres qui se trouvent à l'intérieur du périmètre urbanisé d'une ville. Parfois, le concept de forêt urbaine réfère à un concept plus vaste et intègre les arbres des boisés. La forêt urbaine comprend les arbres de juridiction municipale et publique ainsi que les arbres privés. »
- Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Manuel de foresterie, p.725

À la Ville de Saint-Hyacinthe, nous pensons que l'arbre doit être considéré dans son sens le plus large, c'est-à-dire l'arbre de rue, les arbres ornementaux, les milieux naturels, les haies brise-vent, les sites boisés, et ce, autant en zone urbaine qu'agricole.

Après analyse du contexte maskoutain, la *Politique de l'arbre* vient appuyer l'importance des arbres pour la Ville et ses citoyens. Plus spécifiquement, elle vise à répondre à trois enjeux :

LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE LOCAL

L'arbre incarne la force et la résilience. Il fait partie de notre patrimoine et de notre héritage collectif. Les efforts d'embellissement doivent être durables et s'étaler sur plusieurs années, voire plusieurs générations. Le milieu doit s'adapter et intégrer des pratiques innovantes pour concilier la protection de l'arbre et l'utilisation du territoire. Mieux connaître notre territoire nous permet d'utiliser les outils disponibles pour maintenir nos acquis, et d'impliquer les forces vives du milieu pour développer tout le potentiel de notre foresterie urbaine et périurbaine.

LA MOBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU

Saint-Hyacinthe a la chance de disposer d'un milieu institutionnel sans pareil en matière d'horticulture et d'agriculture. Au fil des ans, des projets associés à l'arbre ont également vu le jour dans les écoles, auprès des organismes communautaires et parmi les entreprises du territoire. La contribution de tous les acteurs du milieu est cruciale pour un développement concerté des actions à mettre en place.

L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

La mise en commun des ressources humaines, techniques et financières des équipes municipales et des acteurs du milieu est stratégique afin de permettre la réalisation de la vision et de la mise en œuvre prévues.

Crédit photo : Krystel V. Morin





LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS VÉHICULÉES PAR LA POLITIQUE DE L'ARBRE

MISSION

Reconnaître l'importance de l'arbre. Protéger et enrichir le patrimoine que représente l'arbre tout en valorisant et en développant son utilisation au sein de la collectivité.

VISION

Mobiliser les citoyens et innover, en s'inspirant des meilleures pratiques du milieu pour améliorer, augmenter et diversifier le couvert forestier, afin d'offrir un environnement sain et agréable.

VALEURS

Respect • Collaboration • Adhésion • Appartenance



LES GRANDES ORIENTATIONS

La *Politique de l'arbre* comporte trois orientations spécifiques :

- Reconnaître le patrimoine arboricole et naturel de Saint-Hyacinthe afin d'assurer le maintien et le développement de la foresterie ainsi que la préservation des arbres exceptionnels et des sites d'intérêt.
- Accroître le nombre de personnes et d'organisations engagées envers la préservation des arbres et l'amélioration du couvert forestier.
- Réunir les ressources humaines, techniques et financières adéquates dans un contexte de foresterie urbaine et périurbaine.

ORIENTATION 1

RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE ARBORICOLE ET NATUREL DE SAINT-HYACINTHE AFIN D'ASSURER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTIERIE AINSI QUE LA PRÉSERVATION DES ARBRES EXCEPTIONNELS ET DES SITES D'INTÉRÊT.

La reconnaissance et l'intégration de l'arbre sont fondamentales pour faire de l'arbre une solution à plusieurs problèmes environnementaux. Le reboisement et la présence accrue de végétation contribuent à réduire le vent, à améliorer la qualité de l'eau, à rafraîchir les îlots de chaleur et à mieux gérer les eaux de ruissellement. Ces bénéfices doivent être maintenus et développés.

Objectif 1.1 : Établir un plan de foresterie urbaine et périurbaine

L'élaboration d'un plan de foresterie urbaine et périurbaine pour les arbres et les espaces boisés situés en ville et dans sa périphérie agricole est primordiale afin d'orienter la prise de décision des élus et de la communauté.

Objectif 1.2 : Reconnaître le patrimoine arboricole et naturel

L'intégration d'information dans les outils décisionnels pour reconnaître le patrimoine naturel passe par l'élaboration de thématiques en vue de valoriser les arbres comme des programmes de reconnaissance et des activités associées au patrimoine naturel.

Objectif 1.3 : Conserver le couvert végétal de la ville

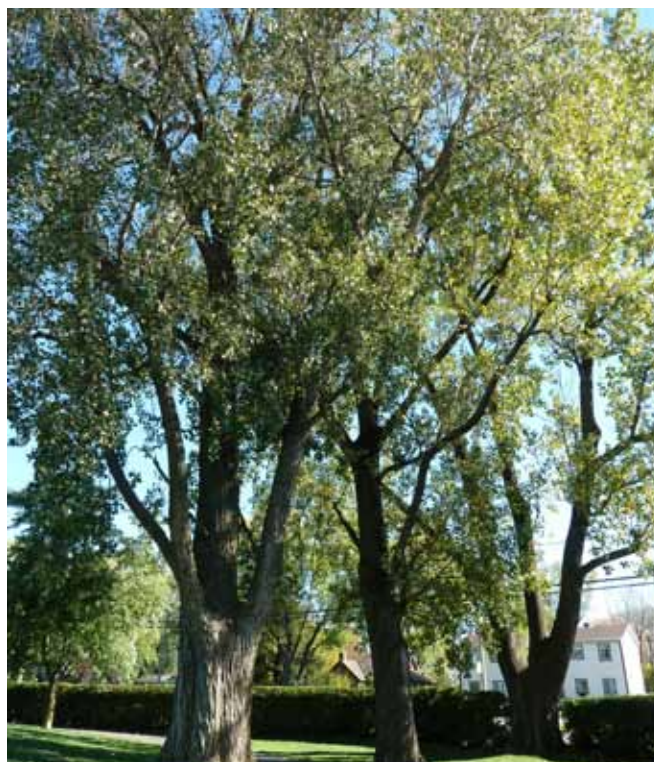
La conservation de nos acquis en terme de foresterie urbaine est considérée au sein des outils d'urbanisme, de planification, d'information du public, d'adoption de techniques de plantation et de gestion des espèces exotiques. Les arbres et sites exceptionnels sont des vestiges précieux de l'histoire de notre collectivité. Une réflexion doit être amorcée afin de mieux les mettre en valeur et les préserver.

Objectif 1.4 : Développer la foresterie urbaine et périurbaine

La diversification des arbres d'alignement, le verdissement et la remise en état de milieux dégradés sont possibles avec l'ajustement de certaines pratiques d'entretien et d'approvisionnement ainsi qu'avec la mise en place de mesures novatrices comme l'agroforesterie. Ces approches permettront de faire de notre milieu de vie un endroit attrayant. Le maintien et le développement de notre patrimoine arboricole doivent être soutenus par des outils novateurs de financement, notamment pour assurer la pleine croissance et la longévité des arbres ainsi que la densification du couvert forestier.



Crédit photos : Bernard Valiquette



Crédit photos : Caroline Cormier

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PERSONNES ET D'ORGANISATIONS ENGAGÉES ENVERS LA PRÉSERVATION DES ARBRES ET L'AMÉLIORATION DU COUVERT FORESTIER.

Un meilleur partage des connaissances et de l'information sur les bienfaits de la présence de l'arbre en milieu urbain et sur les bonnes pratiques applicables facilite l'adhésion des personnes et des organisations. Le développement de projets et de formations encourage et soutient leur mobilisation.

2.1 Objectif : Accroître le partage de l'information

L'amélioration du partage de l'information par des outils de communication sur les bonnes pratiques d'aménagement et sur l'importance du couvert forestier est un facteur qui contribue à engager les gens envers la mission de la politique.

2.2 Objectif : Impliquer les personnes et les organisations présentes sur le territoire

Les personnes et les organisations du territoire seront impliquées dans la réalisation de la vision par le développement de partenariats et de formations.

ORIENTATION 3

RÉUNIR LES RESSOURCES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ADÉQUATES DANS UN CONTEXTE DE FORESTERIE URBAINE ET PÉRIURBAINE.

Pour bien mettre en œuvre la vision véhiculée par la *Politique de l'arbre*, la capacité organisationnelle en matière de ressources humaines, techniques, technologiques et financières doit être au rendez-vous.

3.1 Objectif : Identifier les besoins et les ressources en temps et en expertise

Des équipes disponibles, compétentes et branchées sur les pratiques innovantes constituent une force pour la mise en œuvre d'actions en foresterie urbaine et périurbaine.

3.2 Objectif : Faire une veille des techniques novatrices de plantation, d'entretien et de valorisation des arbres

Les partenariats et l'innovation sont deux pratiques prioritaires qui permettent de suivre l'évolution de l'arboriculture, d'assurer le plein déploiement des arbres mis en terre et de favoriser l'utilisation durable des ressources.



Crédit photo : Rémi Gauvin

LA MISE EN ŒUVRE

De nombreuses priorités ont été soulevées par les citoyens lors des démarches d'élaboration de la politique. Ces dernières touchaient les préoccupations liées à :

- la poursuite de la plantation d'arbres de manière structurante et adaptée au milieu (bord de l'autoroute, milieux urbains, préservation des écosystèmes, espèces indigènes, agriculture urbaine sur certaines rues, superficie du terrain, milieu);
- l'encadrement des abattages par des conseils techniques;
- la réglementation et la gestion de la conservation des arbres;
- la poursuite des plantations à grand déploiement, particulièrement en milieu agricole, résidentiel, industriel et commercial.

Pour assurer la pleine mise en œuvre des orientations et des objectifs de la *Politique de l'arbre*, un plan d'action sur cinq ans, de 2015 à 2020, a été conçu. Ce plan d'action pourra par la suite être évalué et reconduit pour atteindre la vision : mobiliser les citoyens et innover, en s'inspirant des meilleures pratiques du milieu pour améliorer, augmenter et diversifier le couvert forestier, afin d'offrir un environnement sain et agréable. Verdir notre ville, collectivement !



Crédit photo : Caroline Cormier

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE FORESTERIE URBAINE ET PÉRIURBAINE ?

Un plan de foresterie urbaine et périurbaine est un outil de synthèse cartographique. Il permet, entre autres, la planification et la gestion des activités relatives à :

- l'inventaire des arbres;
- la plantation, l'entretien, l'application de mesures de protection comme le déneigement, la tonte, etc.;
- la protection des arbres lors du lotissement ou de la construction;
- la protection des arbres remarquables.

Le plan de foresterie urbaine et périurbaine permettra de mettre en application la *Politique de l'arbre*, de prévoir les interventions pour répondre aux enjeux observés et d'améliorer la foresterie urbaine et périurbaine.



Crédit photo : USDA NRCS

PLAN D'ACTION 2015-2020 RECONNAÎTRE, MAINTENIR ET DÉVELOPPER

ÉTABLIR UN PLAN DE FORESTERIE URBAINE ET PÉRIURBAINE

ACTIONS	TERME
ACTION 1 Réaliser et garder à jour l'inventaire des arbres et des milieux naturels.	2015-2017
ACTION 2 Analyser les données d'études existantes pour compléter le portrait municipal.	2017-2018
ACTION 3 Faire un bilan d'intervention en fonction des priorités et des zones problématiques.	2017-2018
ACTION 4 Élaborer des stratégies concrètes d'intervention pour le territoire.	2017-2018

RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE ARBORICOLE ET NATUREL

ACTIONS	TERME
ACTION 5 Instaurer un programme de reconnaissance des arbres et des milieux naturels.	2017-2018

CONSERVER LE COUVERT VÉGÉTAL DE LA VILLE

ACTIONS	TERME
ACTION 6 Assurer la protection des arbres et des milieux naturels.	2015-2016
ACTION 7 Mettre en place des mesures incitatives.	2015-2016
ACTION 8 Élaborer des plans d'action pour mieux gérer les événements menaçant les arbres.	2015-2016

DÉVELOPPER LA FORESTERIE URBAINE ET PÉRIURBAINE

ACTIONS	TERME
ACTION 9 Appliquer le plan de foresterie urbaine et périurbaine.	2018-2020
ACTION 10 Améliorer les techniques de plantation d'arbres et d'aménagement.	2016-2018
ACTION 11 Favoriser la valorisation du bois et des résidus arboricoles.	2016-2018
ACTION 12 Développer des sources de financement novatrices pour mettre en œuvre les interventions prévues.	2016-2018

DIFFUSER ET S'ORGANISER

ACCROÎTRE LE PARTAGE DE L'INFORMATION

ACTIONS	TERME
ACTION 13 Promouvoir, éduquer et sensibiliser la population à la question de l'arbre.	2015-2016
ACTION 14 Informer et communiquer à l'aide d'un portail web.	2016-2018

IMPLIQUER LES PERSONNES ET LES ORGANISATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

ACTIONS	TERME
ACTION 15 Collaborer avec les institutions, les entreprises, les organismes et les citoyens.	2015-2016

IDENTIFIER LES BESOINS ET LES RESSOURCES EN TEMPS ET EN EXPERTISE

ACTIONS	TERME
ACTION 16 Assurer le développement des compétences adéquates pour soutenir l'application du plan de foresterie urbaine et périurbaine.	2016-2018
ACTION 17 Offrir de la formation au personnel municipal en matière de pratiques innovantes.	2016-2018

FAIRE UNE VEILLE DES TECHNIQUES NOVATRICES DE PLANTATION, D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DES ARBRES

ACTIONS	TERME
ACTION 18 Collaborer et innover en matière de protection, d'aménagement et d'entretien.	2015-2020
ACTION 19 Mener des essais pilotes pour intégrer les nouvelles pratiques.	2016-2020

Crédit photo : Bernard Valiquette



REMERCIEMENTS

La Ville de Saint-Hyacinthe souhaite remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré à la démarche d'élaboration de la *Politique de l'arbre* ainsi qu'à toutes les personnes qui ont formulé des commentaires.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL

Bernard Choquette, membre délégué du comité consultatif en urbanisme
Yvan De Lachevrotière, directeur du Service des travaux publics
Chantal Frigon, directrice générale adjointe – Services aux citoyens
Yvan Gatien, directeur du Service de l'urbanisme
Guy Laliberté, enseignant au programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de Saint-Hyacinthe
Philippe Payette Lavallée, contremaître parcs et horticulture, Service des travaux publics
Manon Lavoie, entrepreneure, Aménagements Passion Paysages
Céline Lussier-Cadieux, membre déléguée du comité consultatif en environnement
Guy Rochefort, membre délégué du comité consultatif en environnement
Brigitte Sansoucy, conseillère municipale, présidente du comité consultatif en environnement

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction et coordination : Caroline Cormier, coordonnatrice en environnement, Service de l'urbanisme

Révision : Yvan Gatien, directeur du Service de l'urbanisme
Brigitte Massé, directrice des communications
Manon Courchesne, agente de bureau, Service de l'urbanisme

Mise en page et graphisme : Hop Design stratégique



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arbres Canada. (2014) *Les bienfaits des arbres*. Repéré à <https://treecanada.ca/fr/ressources/les-bienfaits-des-arbres/> (2014).
Site web de l'organisme <http://www.treecanada.ca/fr/>

Austin, M.E (2002) Partnership opportunities in neighbourhood tree-planting initiatives : Building from local knowledge. *Journal of Arboriculture*, 28, p. 178-186.

Bentrup, G. (2008). *Zones tampons de conservation : lignes directrices pour l'aménagement de zones tampons, de corridors boisés et de trames vertes Gen. Tech. Rep. SRS-109*. Asheville (NC), États-Unis; U.S. Department of Agriculture Forest Service, Southern Research Station. 115 p.

Berryman, D. (2008). *État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Yamaska : faits saillants 2004-2006* (ISBN 978-2-550-53592-8 (PDF)). Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 22 p.

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012) *Plan d'action 2012-2017 : Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Montréal, 4 p.

CRRNT Montérégie Est. (en prép.) *Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire : Document B1 – Portrait régional*. Document de travail 3 septembre 2010, Cowansville.

Dumbaugh, E. (2005). Safe Streets, Livable Streets. *Journal of the American Planning Association*, Vol. 71, N°. 3, Summer 2005.

- Environnement Canada (2004) *Quand l'habitat est-il suffisant ? Cadre d'orientation pour la revalorisation de l'habitat dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs, deuxième édition*. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 80 p.
- Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec. (2012) *Une ceinture verte grandeur nature : un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal*. Montréal, 48p.
- Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec. (2013) *Le capital écologique du Grand Montréal : une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte*. Montréal, 61 p.
- Geoffrey, H. D., Butry, D.T., Michael, Y.L., Prestemon, J.P., Liebhold, A.M., Gatzliolis, D., Mao, M.Y. (2013) The Relationship Between Trees and Human Health: Evidence from Spread of the Emerald Ash Borer. *American Journal of Medicine*. Vol. 44, Issue 2, February 2013, p. 139-145.
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains, revue de littérature*. Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels, Institut national de santé publique du Québec. Québec, 95 p.
- Groupe Hémisphère (2011) *Caractérisation des milieux humides et des boisés d'intérêt, territoire de la ville de Saint-Hyacinthe, rapport technique pour la Ville de Saint-Hyacinthe*. Montréal, 11 p. et 4 annexes
- Groupe OptiVert inc. (2011) *Portrait de la forêt naturelle de la Montérégie Est*. Réalisé pour la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est. McMasterville, 120 p.
- Harnik, P. et Well, B. (2009) *Measuring the Economic Value of a City Park*. The Trust for Public Land. Chicago, 28 p.
- Jaynes, D.B. et Isenhardt, T.M.. (2013) *Saturating Riparian Buffer In Tile Drained Landscape*. USDA-ARS-National Laboratory for Agriculture and the Environment and Iowa State University Natural Resource Ecology and Management. Présentation en ligne. http://wrc.umn.edu/prod/groups/cfans/@pub/@cfans/@wrc/documents/asset/cfans_asset_407273.pdf
- Kuo, F.E., Sullivan, W.C., Coley, R.L. et Brunson, L. (1998) Fertile ground for community : Inner-city neighborhood common spaces. *American Journal of Community Psychology*, 26, p. 823-851.
- Limoges, B. (2009) Biodiversité, services écologiques et bien-être humain. *Le Naturaliste Canadien*, 133 n° 2., p. 15-19.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec. (2013) *Répertoire des municipalités : Saint-Hyacinthe*. Repéré en ligne <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/54048/>
- MRC des Maskoutains. (2013). *Schéma d'aménagement révisé (SAR) : refonte administrative n° 20 du 24 juillet 2013*. Repéré à <http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/client/page1.asp?page=1311&clef=987&clef2=387>
- OBV Yamaska. (2013) *Rapport sur la qualité de l'eau des cours d'eau 2012 du territoire de Saint-Hyacinthe*. Granby, 75 p.
- Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (2009) *Manuel de foresterie (2^e ed.)*. Québec : Éditions Multimondes.
- Reeves, F. (2011) *Planète Coeur, santé cardiaque et environnement*. Éditions du CHU Sainte-Justine et Éditions MultiMondes. Montréal, 200 p.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (2009) *Gestion durable des forêts, diversité biologique et moyens d'existence : un guide des bonnes pratiques*. Montréal, 47 + iii pages.
- TEEB (2010) *The Economics of Ecosystems and Biodiversity : Mainstreaming the Economics of Nature : A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB* (Publication ISBN 978-3-9813410-3-4). Repéré sur le site de l'organisme <http://www.teebweb.org/wp-content/uploads/Study%20and%20Reports/Reports/Synthesis%20report/TEEB%20Synthesis%20Report%202010.pdf>
- Tree and Design Action Group. (2010) *No trees, no future : trees in the urban realm*. CABE and English Heritage. Repéré sur le site de l'organisme Tree and Design Action Groupe à http://www.tdag.org.uk/uploads/4/2/8/0/4280686/no_trees_no_future.pdf
- Ville de Montréal. (2011). *Plan de foresterie urbaine, arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce; En collaboration avec l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Nature-Action Québec*. Montréal, 101 p.
- Ville de Québec. (2006). *Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine, t. 2 : « La forêt urbaine »*. Québec, 86 p. + annexes
- Ville de Montréal. (2005) *Politique de l'arbre*. Montréal, 34 p.
- Ville de Brossard. (2009) *Politique de l'arbre*. Brossard, 8 p.
- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. (2013) *Politique de l'arbre*. Saint-Jean-sur-Richelieu, 24 p.
- Ville de Saint-Lambert. (2012) *Politique de l'arbre*. Saint-Lambert, 10 p.
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield. (2014) *La valeur des arbres*. Repéré à <http://www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/environnement/arbres/valeur> Ville de Salaberry-de-Valleyfield. (2014). Site web <http://www.ville.valleyfield.qc.ca>, page consultée le 4 novembre 2014.
- Ville de Saint-Hyacinthe. (2010) *Plan d'action environnemental 2010-2014 : l'environnement à Saint-Hyacinthe pour aujourd'hui et pour demain !* Saint-Hyacinthe, 18 p.
- Woof, K.L. (2007) City trees and property values. *Arborist News*, 16, 4, p. 34-36.



Crédit photo : Krystal V. Morin

VERDIR NOTRE VILLE,
COLLECTIVEMENT!